

IN MEMORIAM

**Jacques AUGER. Notaire honoraire, professeur émérite
(1944-2013)**

Volume 115, numéro 3, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044705ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044705ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (imprimé)

2369-6184 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2013). IN MEMORIAM : Jacques AUGER. Notaire honoraire, professeur émérite (1944-2013). *Revue du notariat*, 115(3), 367–368.
<https://doi.org/10.7202/1044705ar>

IN MEMORIAM

Jacques AUGER
Notaire honoraire, professeur émérite
(1944-2013)



Crédit photo : Martin Blache

C'est avec beaucoup de tristesse que la communauté notariale a appris le décès, survenu le 4 décembre 2013, de Jacques Auger, notaire honoraire et professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. La Chambre des notaires venait de lui décerner la Médaille d'honneur du notariat. Cette récompense visait à souligner sa contribution remarquable au rayonnement de la profession.

Pendant plus de 37 ans, peu de domaines du droit civil ont échappé à l'expertise de Jacques Auger. Il a enseigné avec passion le droit des obligations, le droit des libéralités et des successions, les régimes matrimoniaux, le droit des biens et de la prescription, des personnes et de la famille et, bien sûr, le droit des sûretés qui était

son champ de prédilection. Il est l'auteur de pas moins de 70 publications dont la majorité est constituée de réflexions pénétrantes et inspirées dont la richesse et la qualité sont impressionnantes.

La notoriété du professeur Auger est telle que ses services et conseils ont été recherchés tant au Québec que sur la scène fédérale et internationale. Il a, notamment, été membre actif de nombreux comités qui ont mené à la réforme du Code civil et a œuvré comme conseiller auprès du ministère de la Justice du Canada pour la mise au point du projet d'harmonisation des lois fédérales avec le droit civil québécois. Il a participé à des projets de l'Agence canadienne de développement international portant sur la révision du Code civil de la République tchèque et celui de la Roumanie. Plus récemment, il a agi comme expert conseil auprès du ministère de la Justice et celui des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre d'un projet de réforme du mode opérationnel et juridique de la publicité foncière au Québec.

C'est l'un de ses plus éminents ambassadeurs que le notariat vient donc de perdre. Le décès du professeur Jacques Auger, grand juriste, collaborateur assidu de la *Revue du notariat*, conférencier recherché, laissera incontestablement un grand vide et beaucoup d'orphelins dans la communauté juridique.